

NOMENCLATURES ETUDES DU VEHICULE DE REFERENCE GESTION DES NOMENCLATURES PROTOTYPES,

Page 1/4

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT ET DE GESTION DANS LE DOMAINE PREVISIONNEL SERIE, PUIS SERIE	2
3.1. GÉNÉRALITÉS	2
3.2. GESTION	2
4. PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT ET DE GESTION DANS LE DOMAINE PROTOTYPE	3
4.1. INITIALISATION DE LA DÉFINITION DU VÉHICULE DE RÉFÉRENCE (DVO/VEH) ET/OU ORGANE DE RÉFÉRENCE (DVO/ORG)	3
4.2. COMPLÉMENT AU DVO/VEH DU VÉHICULE DE RÉFÉRENCE ET/OU DVO/ORG DE L'ORGANE DE RÉFÉRENCE.	3
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
5.1. HISTORIQUE	4
5.2. DOCUMENTS CITÉS	4
5.3. EQUIVALENT À :	4
5.4. CONFORME À :	4
5.5. MOTS CLEFS	4

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme définit les principes et règles d'établissement et de gestion de la nomenclature prévisionnelle du ou des véhicules de référence tels que définis par la norme A12 1230, depuis le stade nomenclature Etudes projet prévisionnelle, jusqu'au stade nomenclature Etudes série prévisionnelle inclus.

La présente norme définit les principes et règles d'établissement et de gestion de la nomenclature prototype.

Nota : La détermination dans le temps des mises à disposition de cette nomenclature est explicitée dans la Charte de Développement Produit par rapport au démarrage série (DMS).

2. TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

CAHIER DES CHARGES VEHICULE (CCV)	CAHIER DES CHARGES ORGANE (CCO)
CODE ETAT	CODE VERSION
COMPOSITION VEHICULE (CPV)	COMPOSITION ORGANE (CPO)
DECOUPAGE PSA	DEMARRAGE SERIE (DMS)
DIFFUSION ETUDES (DFE)	MISE A DISPOSITION ETUDES (MAD)
NOMENCLATURE ELEMENTAIRE (NEN)	NOMENCLATURE ETUDES PROJET PREVISIONNELLE

OR : 01/05/1991 B: 17/04/2000

www.sepana.ir

NOMENCLATURE PREVISIONNELLE	A13 2030	2/4
------------------------------------	-----------------	------------

NOMENCLATURE ETUDES PROTOTYPE	NOMENCLATURE ETUDES SERIE
NOMENCLATURE ETUDES SERIE OFFICIALEE	NOMENCLATURES ETUDES SERIE PREVISIONNELLE
OFFICIALISATION	OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)
PIECE	PRODUIT
PLAN	SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)
PROTOTYPE	
TABLEAU D'UTILISATION DE VARIANTES (TUV)	

3. PRINCIPES D'ETABLISSEMENT ET DE GESTION DANS LE DOMAINE PREVISIONNEL SERIE, PUIS SERIE

3.1. GENERALITES

A partir du projet de composition véhicule ou de composition organe, la Direction Technique et Achats établit dans le Système Commun Etudes, pour le véhicule de référence, une nomenclature Etudes projet prévisionnelle initiale et complète, comportant les pièces nouvelles non encore dessinées et les pièces reconduites.

L'élaboration des versions du véhicule de référence et/ou organe de référence s'effectue par codification à travers l'application DVO série.

Pendant toute la période où la définition du véhicule de référence reste sous sa responsabilité, la DTAT fait vivre cette nomenclature en mettant à jour en parallèle de cette image initiale, une nomenclature évoluée tenant compte des solutions techniques développées pour l'expérimentation prototype.

La nomenclature prévisionnelle s'enrichit pour devenir NEN série lorsque le contenu de toutes les nomenclatures élémentaires (NEN) de la nomenclature études série prévisionnelle est officialisé.

La mise à jour de la définition du véhicule de référence est effectuée en fonction des instructions des départements, qui résultent de la mise au point des prototypes.

Cette définition est mise à disposition (MAD) des services concernés, aux dates clé retenues dans l'Echéancier Détaillé des Etudes (EDE).

3.2. GESTION

La nomenclature Etudes prévisionnelle comporte, outre les NEN série reconduites, des NEN nouvelles contenant, pour les pièces nouvelles non encore dessinées, des numéros de produit se terminant par la valeur N* et la mention "A VENIR" dans la colonne numéro du plan.

La nomenclature Etudes prototype contient, pour les pièces nouvelles, des numéros de produit avec code version 7 α ou 8 α , correspondant aux solutions techniques dessinées pour réalisation prototype.

La nomenclature série prévisionnelle est élaborée parallèlement à la nomenclature Etudes projet prévisionnelle. Elle comporte exclusivement des NEN officialisables ou officialisées, dont l'indicatif d'origine est numérique, conformément à la norme A13 2140. Ces NEN contiennent, soit des pièces officialisées de code état 77 ou 80, soit des pièces en attente d'officialisation pour lesquelles les valeurs 7* ou 8* prennent la place du code état.